

**INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE  
CIRCONSCRIPTION DE DIGNE-LES-BAINS II**

DIGNE-LES-BAINS, le 12 mars 2001

3, Avenue des Plantas  
BP 224  
04004 DIGNE-LES-BAINS CEDEX  
Tél : 04 92 36 68 50  
Postes : 324-334

L'inspecteur de l'éducation nationale

A

Madame l'inspectrice d'académie,  
Directrice des services départementaux  
De l'éducation nationale

Références à rappeler :  
DIGNE II /J.G/C.P

**OBJET : Contrôle des enseignements dans les écoles privées hors contrat.  
Circulaire n°99-070 du 14.05.1999.  
Votre courrier du 23.11. 2000.**

**Ecole du Château de Soleils  
Centre d'étude et de pratique de la tradition bouddhiste tibétaine Nyingma.  
Castellane.**

Je me suis rendu dans l'école citée en objet le 12 mars après midi, pour y effectuer un contrôle de l'enseignement.

Cette école compte 14 enfants du CP au CM 2. La liste de ces enfants pour l'année scolaire 2000-2001 a été communiquée à vos services par Madame OGGERO, directrice. Tous les enfants inscrits sur cette liste étaient présents.

L'enseignement dispensé dans cette école est sérieux.

Telle est la conclusion que je dégage de cette visite.

Les indicateurs qui justifient cette appréciation sont nombreux :

- Les élèves ont des cahiers propres, bien écrits, régulièrement contrôlés par l'institutrice,
- le niveau scolaire des enfants est bon voire excellent. Ils savent lire et le montrent en répondant oralement de manière fort pertinente aux questions posées, les élèves de CE 2 sont capables de résumer « Croc Blanc » qu'ils étudient en lecture suivie,
- depuis le début de l'année, ils ont fait des rédactions de manière régulière,
- ils sont capables de réciter des poésies nombreuses, variées, avec une dominante des fables de Jean De la Fontaine,
- les enfants sont régulièrement évalués et les résultats des évaluations sont communiqués aux parents chaque mois.
- Le niveau en mathématiques paraît « au-dessus » du niveau des programmes de l'école.

Les enfants sont ouverts. D'abord impressionnés par la visite de l'inspecteur, ils s'adaptent vite au nouvel interlocuteur et répondent sans aucune gêne.

J'ai demandé à Madame CORNE de mettre par écrit l'emploi du temps de la classe.

Les enfants travaillent tous les matins de 9 h à 13h. Les après-midis sont consacrés à des activités à caractère éducatif.

L'enseignement est dispensé dans une ancienne bergerie. Les locaux sont propres, chauffés par un poêle à bois. Comme le sol est constitué d'un parquet, il conviendrait de voir si, ici, les règles de sécurité sont respectées. Mais cela dépasse le cadre de ma mission qui porte sur l'enseignement.

Les enfants, assis sur des coussins, travaillent sur des tables basses. On ne peut pas dire que ce soit une position confortable pour écrire. Mais il s'agit là d'une habitude culturelle puisque les repas sont également pris sur des tables basses. Fait-elle partie d'une tradition impossible à modifier ? Ne pourrait-on pas évoluer vers l'utilisation d'un mobilier scolaire plus ergonomique ? Il appartient aux responsables de l'école, au demeurant très ouverts au dialogue, de répondre à cette question.

J'ai été bien accueilli par Monsieur et Madame CORNE et par Madame OGGERO qui m'ont fait visiter le four à pain, les dortoirs les réfectoires et le temple.



Jean GAUTIER